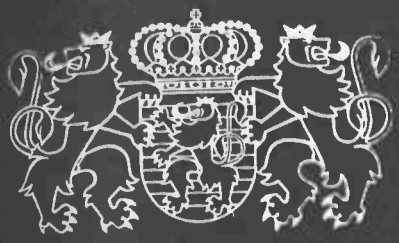

Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat

Bulletin de documentation

3/1976

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

SOMMAIRE

Discours de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, fait à la Chambre des Députés lors des débats budgétaires, le 19 octobre 1976.

A. Les affaires européennes 1
1. Développements politiques 1
2. Situation économique et sociale de la Communauté 3
3. Relations avec le Tiers-Monde 5
4. La politique méditerranéenne 6
B. Les questions de sécurité et de détente . . . 8
C. Les Nations Unies 9
D. Certains problèmes plus spécifiquement luxembourgeois 10
1. Le commerce extérieur 10
2. La Coopération au Développement . . . 11
3. Les Sièges des Institutions Européennes . . 11
4. L'Organisation du Corps Diplomatique Luxembourgeois 13
Conclusion 13

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

Discours de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, fait à la Chambre des Députés lors des débats budgétaires, le 19 octobre 1976

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Dès le début de la session parlementaire, j'ai la satisfaction de me retrouver devant vous pour exposer et pour soumettre à vos débats les grandes lignes de la politique étrangère du gouvernement luxembourgeois. L'année qui vient de s'écouler a été particulièrement riche en événements et les responsabilités qu'elle a imposées à la diplomatie et au gouvernement luxembourgeois ont été exceptionelles, voire exaltantes. J'ai moi-même, l'automne dernier, présidé la 30e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, tâche qui, si elle revenait à un Luxembourgeois et apportait une consécration à la politique étrangère luxembourgeoise, ne s'en insérait pas moins également dans la politique européenne puisque c'est à la demande de mes collègues des Neuf que je l'avais assumée et qu'il s'agissait de redonner une nouvelle vigueur à la présence de l'Europe aux Nations Unies.

Le Luxembourg a ensuite, sur le plan gouvernemental et à tous les niveaux de son administration, exercé durant le premier semestre de cette année la lourde charge de la présidence des Communautés Européennes.

C'est vous dire que nous n'avons pas chômé, et je voudrais, dès l'ingrès de ce discours, remercier tous ceux grâce à qui nous nous sommes tirés de ce long défi plus qu'honorablement; je crois que tout le monde sera d'accord pour s'en féliciter.

Je n'en suis que d'autant plus attristé — et je le dis de tout cœur — qu'Albert Borschette, terrassé par une grave et tragique maladie, ait été brutalement empêché de continuer à assumer une tâche à laquelle il a donné le meilleur de lui même. Je ne pourrais pas évoquer les questions européennes sans d'abord rendre un hommage ému et vibrant à cet excellent diplomate luxembourgeois, à cet ami. Albert Borschette, dans le domaine de la concurrence relevant de sa compétence de commissaire européen, a donné à la Communauté une contribution des plus remarquables : il a introduit avec courage et sagesse un élément de moralité, donc humain, dans les relations d'affaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté. Albert Borschette a fourni à nouveau la preuve éclatante de la raison d'être de la politique étrangère et de la diplomatie luxembourgeoises, des immenses possibilités qui lui sont offertes, des bénéfices qui peuvent en découler pour l'Europe comme pour le Luxembourg si ces possibilités sont reconnues et pleinement exploitées. Je souhaite sincèrement au successeur de M. Borschette à la Commission, à mon ancien collègue Raymond Vouel, le même succès dans l'accomplissement de son mandat. L'Europe en a besoin. Elle connaît, plus que jamais, des hauts et des bas.

A. — Les affaires européennes

Ce discours ne devant pas être une réédition du mémoire qui vous fut adressé il y a 2 semaines, je me limiterai à l'examen des questions qui, soit par leur importance, soit par leur actualité, méritent qu'on les réexamine de façon plus approfondie ou en tenant compte d'évolutions récentes. Pour ces raisons diverses et nullement par manque d'intérêt je ne vous parlerai point p. ex. de l'UEBL, du Benelux, de l'UEO ou même du Conseil de l'Europe.

Je préfère concentrer mes réflexions sur la Communauté avant tout, sur les relations Est-Ouest, le dialogue Nord-Sud, l'ONU, le Commerce Extérieur bien sûr, avant de conclure avec quelques propos sur des problèmes plus spécifiquement luxembourgeois.

1. Développements politiques

La décision du Conseil du 20 septembre de procéder à l'élection directe des membres du Parlement Européen constitue un succès qui est de nature à faire oublier quelque peu les échecs ou les retards que nous connaissons en matière d'union européenne et d'union économique et monétaire.

Cette décision doit être considérée comme un tournant décisif. L'importance de l'événement est de nature à faire oublier les nombreuses et pénibles tergiversations qui pendant les deux dernières années ont jalonné les discussions des Chefs d'Etat ou de Gouvernement et des Ministres des Affaires Etrangères après que pendant plus de 20 ans, entre 1952 et 1974, l'engagement d'élire au suffrage universel le Parlement Européen, inscrit dans le Traité de Paris et repris dans les Traités de Rome, n'ait même pas connu le moindre début d'exécution. Quel paradoxe d'ailleurs que cet engagement soit resté lettre morte pendant une période durant laquelle les Communautés connurent leur phase d'expansion la plus soutenue et qu'il soit honoré au moment où les progrès communautaires s'avèrent les plus lents et les plus décevants !

Serait-il dès lors aberrant de penser que les hommes d'Etat responsables, ayant pris conscience de la nécessité de renforcer les Institutions de la Communauté, mais incapables d'y procéder par eux-mêmes ou n'osant plus y croire, cherchent maintenant à capter — par le biais de l'accroissement de la légitimité démocratique de cette Communauté — l'appui direct des citoyens qui eux, tous les sondages le confirment, semblent y croire encore ?

Certes, l'élection au suffrage universel du Parlement Européen ne fournit pas en elle-même une solution aux problèmes politiques, économiques et sociaux de la Communauté et il n'est par garanti que le Parlement Européen directement élu constituera ce moteur de l'intégration, qui à l'heure actuelle fait si cruellement défaut.

Le zèle que les détracteurs de la décision du 20 septembre mettent à en minimiser l'importance, apporte cependant à mon avis la preuve même de l'importance de la décision. D'ailleurs, ces détracteurs ne tiennent-ils pas un mauvais rôle : il n'est pas si aisé, après tout, en régime démocratique, de convaincre les électeurs dont on sollicite les suffrages que ce fait est une aberration. Comment expliquer à nos peuples, qui ont fait des révolutions pour en arriver au suffrage universel, que maintenant il deviendrait un danger, et comment les persuader que des représentants élus par les peuples et pour les peuples ne sauraient y gagner en poids, autorité ou pouvoir.

Trop d'anti-européens aveuglés ne voient dans cette discussion qu'un affrontement entre minimalistes, entre tenants de l'Europe des patries et défenseurs de l'Europe intégrée, alors qu'il s'agit tout bonnement et avant tout de restaurer dans l'Europe communautaire l'équilibre des pouvoirs, d'instaurer un contrôle démocratique face à l'exécutif européen, de prouver donc que la démocratie au 20e siècle et au niveau européen n'est pas un vain mot.

Il n'est pas concevable en effet que dans cette Europe qui se crée, il n'y ait pas un contrôle parlementaire sérieux et démocratique sur les actions d'un Exécutif et d'une administration qui, de plus en plus, affectent directement l'individu et dont la toute-puissance n'aurait d'autre limite que les nécessités de l'unanimité. On ne peut pas vouloir faire l'Europe et ne pas la faire démocratiquement. C'est bien là le dilemme de ceux qui s'opposent à l'élection directe. D'autant plus que nous voyons déjà à l'œuvre la dynamique dont la décision du 20 septembre a débloqué le mécanisme et peut, je l'espère, d'autres le redoutent, nous entraîner enfin sur la voie de l'intégration européenne sur laquelle nous stagnons depuis trop longtemps déjà.

La perspective d'élections européennes accélérera encore la coopération transnationale des forces politiques. Elle exercera une influence bénéfique sur le comportement des Institutions communautaires notamment dans les domaines qui intéressent directement l'électeur. Il pourra enfin y avoir de véritables responsables européens.

Finalement, dans une Communauté qui sera sans doute élargie dans un avenir prévisible, le Parlement élu assumera tout naturellement le rôle de gardien de la démocratie libérale et pluraliste et des droits fondamentaux des citoyens.

Quant à ces derniers, au lieu de devoir se contenter des sondages d'opinion, ils pourront enfin exprimer leurs convictions européennes par la voie politique du suffrage. Espérons qu'ils le feront !

Pour toutes ces raisons le Gouvernement luxembourgeois se félicite donc de la décision du 20 septembre. Il se propose de la soumettre endéans un mois, avec les commentaires appropriés, à votre Haute Assemblée pour ratification. Il fera ensuite diligence, de concert avec cette Chambre, pour mettre en place le dispositif permettant de tenir les élections en mai ou en juin 1978. Sur le plan international il œuvrera pour que cette date soit respectée dans la Communauté entière. J'ai été heureux d'apprendre qu'un groupe de travail sera institué sans autre délai par votre Assemblée pour prendre en main l'ensemble du problème.

Je reviendrai tantôt à la question du lieu où le futur Parlement se réunira.

Un succès donc, mais que d'ombres !

Je ne puis pas en effet cacher à la Chambre la très sérieuse préoccupation que me cause l'absence de progrès réels dans l'examen des propositions faites par mon collègue belge Monsieur Léo Tindemans. Ce n'est pas, ce n'a jamais été, par souci d'un perfectionnisme abstrait ou pour la seule satisfaction de compléter une œuvre commencée que les Gouvernements luxembourgeois successifs ont œuvré de toutes leurs forces pour le progrès de la construction européenne. Plus tôt que d'autres, nous nous sommes rendus compte que la Communauté Européenne ne pouvait pas se permettre la stagnation. que celle-ci, très rapidement, deviendrait décadence et décomposition. Nous pourrions à la rigueur, nous en tenir à une Union Douanière, à démanteler les entraves à nos échanges commerciaux, tarifs douaniers, contingentements etc. Nous ne pouvons pas prétendre être ou devenir une Communauté et ne pas accepter les disciplines, les contraintes, je n'hésite pas à le dire, les abandons de souveraineté que cela comporte au profit de l'ensemble.

Cette vue des choses peut paraître théorique. La crise économique que nous vivons depuis maintenant deux ans, les réactions et comportements qu'elle a suscités, les conséquences que ceux-ci ont entraînées

pour l'œuvre communautaire — et l'émiettement de plus en plus accusé du marché agricole jadis commun, n'en est que le dernier exemple — tout cela prouve que cette vue correspond au contraire à une réalité : si nous ne faisons pas rapidement des progrès qualitatifs dans le perfectionnement des compétences, des mécanismes et des institutions communautaires, ce que nous avons fièrement appelé l'acquis communautaire est gravement menacé.

N'était-ce pas parce qu'ils l'avaient compris ainsi que les chefs d'Etat et de Gouvernement eux-mêmes, réunis en décembre 1974 à Paris, ont confié à Monsieur Léo Tindemans la tâche de définir ce qu'il y avait lieu d'entreprendre par le concept d'Union Européenne. Personne n'a jamais osé espérer que Monsieur Tindemans, après avoir consulté les Gouvernements des Neuf, les forces vives de chacune des Nations, puisse proposer à toutes les questions soulevées des réponses immédiatement applicables et acceptables par tous. Ce que mon collègue belge a fait avec courage, clairvoyance et sagesse, c'est de dresser, sans en esquiver aucune des plus délicates, le catalogue des questions que pose l'Union Européenne, non point dans un lointain état idéal, mais dans la perspective de ce qui apparaît comme réalisable à court terme, et de proposer pour chacune de ces questions la réponse qui lui paraissait, à la suite de ses consultations, possible et praticable, ou du moins discutable dans le court terme.

Je comprends que, acculés à donner des réponses claires à des questions inévitables, d'aucuns aient été embarrassés. J'aurais de loin préféré entendre des réponses polies mais négatives plutôt que de devoir assister, depuis le début de l'année, à une succession de manœuvres dilatoires, de réactions évasives, à commencer par les querelles de procédure — et c'est ainsi que nous avons perdu près de quatre mois avant même de pouvoir entamer l'examen quant au fond.

Les discussions des collaborateurs, puisque c'est auprès d'eux que le rapport a abouti, n'arrivent pas à sortir de la contradiction qui oppose ceux qui estiment que l'Europe doit d'urgence se doter des moyens et des compétences qui correspondent à la vision que nous nous faisons d'elle, et ceux qui, au contraire, préfèrent se contenter de petits progrès marginaux par ci par là sans trop se préoccuper où tout cela doit ou peut nous mener. Certains se targuant d'être pragmatiques font valoir qu'on ne commence pas par le toit quand on construit une maison, mais par les murs, les fondations en posant brique sur brique. M'est avis que, quel que soit le bout par lequel on attaque la construction de l'édifice, il vaut mieux tout d'abord d'en arrêter le plan avant de se mettre à la tâche. J'ai bien peur, hélas, que certains n'aient pas vraiment envie de construire une maison, tant ils sont timides à en mettre une pierre par-ci, une pierre par-là, en ayant d'ailleurs soin d'en enlever une autre, dès que l'occasion s'en présente.

Dans un peu plus d'un mois le Conseil Européen se réunira pour la dernière fois cette année. C'est aussi le terme qu'il s'est fixé non seulement pour achever l'examen du rapport Tindemans, mais chose même bien plus importante et je le souligne, pour en tirer les conclusions, c.-à-d. pour prendre les décisions qui s'imposent. Puis-je encore espérer que, dans un ultime sursaut de vigueur et de foi européenne, les Gouvernements et surtout leurs chefs fassent tout leur possible pour que cet exercice qui devait redonner à l'Europe son second souffle ne devienne pas un échec d'autant plus lamentable qu'il serait, j'en suis sûr, caché derrière un flot de belles paroles et quelques décisions marginales. Je suis quant à moi prêt à y participer dans l'intention et avec l'espoir qu'il ne s'agisse pas seulement d'un ultime exercice de sauvetage.

Force est de constater également qu'aucun progrès n'a été accompli pour la réalisation du grand dessein que constitue l'Union économique et monétaire, sans laquelle une véritable union européenne n'est pas concevable. Il est vrai que la conception initiale de cette Union économique et monétaire n'est plus adaptée à la situation qui s'est instaurée depuis pas mal de temps sur le marché des changes. Dès lors une politique des petits pas dans le domaine de la coopération économique et monétaire semble pour le moment la seule réaliste. J'attends avec intérêt la suite que connaîtra le plan DUISENBERG qui prévoit un renforcement de l'obligation pour les Etats membres de respecter les programmes à moyen terme et l'établissement de liens entre les monnaies du serpent et les monnaies flottantes, notamment par la création de zones objectives dans lesquelles devrait se maintenir la fluctuation des monnaies. Ainsi l'engagement itérativement pris par les chefs de Gouvernement de renforcer la coopération économique pourrait trouver un nouveau développement.

Je reste, quant à moi, persuadé que non seulement en temps de prospérité mais également et même surtout en temps de crise ce n'est que par la coopération et l'action commune que nous pouvons résoudre nos problèmes, qu'il s'agisse de la croissance, de l'inflation, du chômage. L'évolution récente est là pour nous le prouver.

2. Situation économique et sociale de la Communauté

C'est enfoncer des portes ouvertes que de dire que l'économie de notre pays à l'instar de celles de la quasi-totalité des pays industrialisés du monde, se trouve en crise. Il appartiendra à notre Ministre de l'Economie Nationale d'exposer en détail l'évolution de cette situation et de ses répercussions sur le plan économique et social. En ma qualité de Président du Gouvernement et de Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, je me dois cependant de faire part de mes sérieuses préoccupations en présence de la détérioration de notre position économique en général et plus particulièrement du grave déficit de notre balance commerciale. J'ai tenu à faire cette constatation dès ce moment et j'y reviendrai à la fin de mon intervention.

Notre propre situation économique et sociale s'insère évidemment dans celle de la Communauté dont il est illusoire de penser qu'elle en pourrait être séparée. Or, la situation économique et sociale de la Communauté reste préoccupante à maints égards.

En premier lieu, la disparité qui ne cesse de s'accroître entre les économies de plusieurs pays de cette Communauté et l'obstination de certains partenaires à persévérer dans des voies divergentes fait resurgir à l'esprit une idée qui a été avancée il y a quelque temps et à laquelle je me suis toujours opposé de la façon la plus ferme, à savoir le concept d'une Europe à plusieurs vitesses. Si au point de vue théorique cette idée, qui est en contradiction avec les principes de solidarité, d'interdépendance et d'intégration des pays partenaires du Marché Commun et qui contient un danger mortel pour la survie même de ce dernier, ne semble pas avoir fait de chemin, il est à craindre que la dégradation de la situation économique, sociale et financière de quelques Etats membres n'en fasse malheureusement une réalité. La chute continue bien que l'importance différente des monnaies de trois grands partenaires en est déjà une triste et préoccupante illustration. La seule satisfaction que je puisse retirer de l'analyse de ce qu'il faut bien considérer comme un indice de performance des diverses économies, c'est la remarquable tenue du franc belgo-luxembourgeois. Entre décembre 1975 et septembre 1976, la livre sterling s'est dépréciée de 20,65% par rapport à notre franc, la lire italienne de 21% et le franc français de 12,59%. Les seules devises dont la parité se soit améliorée par rapport au franc lux. sont la Deutsche Mark (+2,47%), le franc suisse (2,12%) et le florin néerlandais (0,50%).

Ces écarts dans le développement et dans la performance se creusent à un moment où la reprise qui semblait se dessiner il y a quelques mois encore, a tendance à s'essouffler. Il y a à cela plusieurs raisons.

D'une part, les facteurs qui ont joué un rôle essentiel dans la phase initiale de l'essor conjoncturel, et qui sont la reconstitution des stocks et la reprise des achats des ménages, vont s'affaiblissant. En outre la demande étrangère ne semble pas avoir tendance à se renforcer et les dépenses consacrées aux investissements fixes n'ont connu qu'une augmentation limitée et temporaire. De plus en plus nombreux sont les gens qui pensent que les raisons n'en sont pas seulement économiques mais tout autant politiques. Le monde est en train de changer, mais comment ? Quel sera notre ordre nouveau ? Tout se passe comme si tous ceux qui l'ignorent se refusaient à s'y engager, donc à invertir ! Dans ces conditions, l'évolution de la demande globale est restée en deçà des capacités de productions disponibles dans la Communauté. Dès lors il ne faut pas s'étonner que les carnets de commande dans l'industrie ne soient pas remplis de manière satisfaisante.

Pour l'industrie sidérurgique la situation se présente pire encore. Qualifiant « de crise dans la crise » la situation de la sidérurgie allemande, le Président de la Fédération ouest-allemande de l'acier a employé une formulation qui vaut pour la quasi-totalité de la sidérurgie communautaire. Celle-ci, alors qu'elle n'en était qu'à entrevoir la sortie de la crise, doit déjà à nouveau faire face à des revers. A une demande intra-communautaire et à une demande des pays tiers très faibles, s'ajoute depuis quelques mois une concurrence japonaise effrénée et défiant tous les prix malgré les arrangements pris avec la moitié des producteurs japonais. Les sidérurgistes nippons font porter, à l'heure actuelle, leur offensive sur les marchés traditionnels de la sidérurgie communautaire et ils multiplient leurs livraisons sur les marchés de la périphérie de la CEE. Les autorités de la CECA sont en train de réagir en négociant avec le côté japonais en vue d'en arriver à un comportement moins destructeur des exportateurs nippons. Les sidérurgistes de la Communauté ne peuvent de leur côté rester passifs. Si le Groupement économique international qui comprend les industries sidérurgiques allemandes, la sidérurgie néerlandaise et le Groupe Arbed-Sidmar n'est pas devenu plus agissant c'est qu'il attend le développement que connaîtra l'initiative de la Commission pour mettre sur pied un plan anti-crise communautaire. Il ne faudrait pas en conclure que la situation de ces entreprises n'est pas aussi dramatique et qu'il n'y a pas de limite au délai de réflexion qu'elles se sont données et qu'elles ont donné aux instances européennes. A défaut de mesures permettant, sur le plan communautaire, de redresser la situation, le réveil sera plus que brutal et la sauvegarde d'un potentiel de production vital pour un pays comme le nôtre serait menacée. Voilà pourquoi notre Gouvernement a accueilli avec sympathie les idées du Vice-Président Simonet pour maintenir une industrie sidérurgique communautaire viable et compétitive, mais je dois mettre l'accent sur la nécessité de donner d'urgence à ces idées un contenu concret. Les paramètres destinés à mettre en œuvre le dispositif anti-crise en question se trouvent en voie d'élaboration. Leurs contours, tels que nous les voyons apparaître, permettront, je l'espère, de donner à la sidérurgie communautaire des moyens de défense souples, rapides et efficaces, sans pour autant porter atteinte aux normes fondamentales en matière de concurrence des traités de Paris et de Rome.

Un autre grave sujet de préoccupation est constitué par la situation générale de l'emploi dans la Communauté. Si la réduction continue des effectifs occupés a pu être enrayée dans quelques Etats membres et dans quelques secteurs déterminés, si le chômage partiel a été résorbé dans une mesure appréciable, l'extension du chômage complet s'est poursuivie dans tous les pays de la Communauté, à l'exception de la République Fédérale d'Allemagne et du Danemark. Partout l'afflux des jeunes sur le marché de travail pose de sérieux problèmes et les difficultés structurelles qui caractérisent le marché de l'emploi ne sont pas près de disparaître. Ainsi par exemple en juillet la Belgique a connu un nombre de chômeurs correspondant à 6,7% de la population active; ce chiffre s'est élevé à 4,5% pour les Pays-Bas et pour le Royaume-Uni, il atteint au mois d'août presque 6%. Avec 0,3% pour le mois de juin, la situation du Luxembourg est exceptionnellement favorable.

Enfin, en ce qui concerne la lutte contre l'inflation, les efforts déployés par certains Etats membres ont abouti à quelques résultats, notamment au stade des prix à la consommation, alors que pour les prix de gros, qui ont notamment subi l'effet du renchérissement des produits importés, les résultats sont moins patents.

3. Relations avec le Tiers-Monde

La crise économique dont je viens d'esquisser les grands traits, n'est évidemment pas limitée dans ses effets aux pays industrialisés. Elle frappe même plus sévèrement encore les pays du Tiers-Monde non-producteurs de pétrole. Les discussions autour de ce qu'il est convenu d'appeler le nouvel ordre économique n'en prend qu'une acuité plus pressente encore. L'enceinte logique pour ce réajustement, ce sont les Nations Unies au sein desquelles les pays du Tiers-Monde disposent d'une large majorité. La septième session spéciale de l'Assemblée Générale, l'année passée, a démontré que le Tiers Monde entendait utiliser cette majorité dans un esprit de conciliation et de coopération. La 4e session de la conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, qui s'est tenue à Nairobi du 5 au 31 mai 1976, a dans l'ensemble confirmé ces bonnes dispositions.

Parmi les résolutions adoptées, certaines traitent des moyens de développer le commerce international en accordant notamment des préférences unilatérales aux pays en voie de développement, des transferts de technologies des pays développés vers les pays en voie de développement, de l'accroissement du transfert de ressources réelles au Tiers-Monde, des possibilités d'accroître l'exportation d'articles manufacturés par les pays en voie de développement, etc. Toutefois la plus importante des résolutions a trait à un programme intégré relatif aux produits de base qui prévoit notamment l'institution d'arrangements en matière de prix et d'échelles de prix qui seraient examinés périodiquement et révisés de façon appropriée compte tenu des fluctuations des prix des articles manufacturés, des taux de change et de l'inflation mondiale. Cette résolution contient des éléments d'une véritable indexation des produits de base, concept que les pays industrialisés ont rejeté. La même résolution prévoit l'institution de stocks régulateurs des marchés de produits de base qui doivent être financés par des fonds communs.

Mon collègue Henry Kissinger avait lancé à Nairobi l'idée d'une banque internationale des ressources dont le champ d'action, extrêmement vaste, devait s'étendre à la production et à la commercialisation de toutes les matières premières. Un institut international de l'énergie devait surtout fournir de l'assistance technique aux pays en voie de développement afin que ceux-ci puissent développer et diversifier leurs sources d'énergie. Cette deuxième proposition du Secrétaire d'Etat américain a été mieux accueillie par le Tiers-Monde que la première, mais aucune décision finale n'a encore été prise ni sur l'une ni sur l'autre.

Les discussions de Nairobi ont démontré à nouveau à quel point il est difficile et peut-être impossible de rechercher à plus de 140 des solutions concrètes à des problèmes aussi complexes. La tentation est presque irrésistible de faire de la démogagie, de se graver de discours, d'inventer de nouveaux slogans comme si c'étaitent des remèdes miracles. Il faut donc sortir de la phase des discours, il faut éviter cet écueil si dangereux au niveau des conférences mondiales qu'est l'inflation verbale qui à terme ne laisse qu'amertume, regret voire rancunes ! Les pays industrialisés, qu'ils soient heureux ou non de cette évolution, seraient bien inspirés de se faire une raison et de concevoir des idées. Se cantonner dans la politique de l'autruche c'est faire durer l'incertitude donc la crise, c'est aussi renforcer le risque que les solutions seront conçues ailleurs hors de notre cercle d'intérêts.

Une prise de conscience politique s'impose à intervalles réguliers, ne fût-ce que pour ranimer les énergies défaillantes, pour manifester que tous les pays du monde sont concernés et qu'il n'est pas décidé en-dehors d'eux. Mais il faut laisser entretemps suffisamment de délai pour que du travail concret puisse être fait en petit comité sur des problèmes mieux circonscrits. Encore faut-il assurer la représentativité de ces comités et conférences, ce qui, je l'avoue, n'est pas toujours facile.

C'est pourquoi il me semble que les Occidentaux devraient tout faire ce qui est dans leur pouvoir pour assurer le succès de la Conférence sur la Coopération économique internationale dont ils ont pris initiative et qui réunit à Paris 19 pays représentatifs du Tiers-Monde et 8 du monde industrialisé, dont la Communauté économique européenne en tant que telle. Les discussions des commissions n'ont pu reprendre en septembre qu'à la suite d'un compromis laborieux qui préserve les positions de chaque côté. Une réunion de la CCEI au niveau ministériel doit se tenir en décembre et à l'heure actuelle on ne voit toujours pas comment son succès pourrait être assuré. Quels sont les grands problèmes ? A y regarder de près ils sont au nombre de deux, à savoir la préservation du pouvoir d'achat et l'endettement des pays en voie de développement.

La préservation du pouvoir d'achat ne se pose pas seulement pour les revenus provenant de l'exportation du pétrole mais pour le produit de la vente des matières premières en général. Les 19 réclament ce qui équivaut à une véritable indexation du prix de l'énergie et des matières premières. Les cours de ces produits pourraient également être maintenus à un niveau plus ou moins constant au moyen de stocks régulateurs à financer par des fonds communs dont le rôle exact resterait à préciser.

L'endettement des pays du Tiers-Monde dont les revenus proviennent de l'exportation de matières premières et qui sont obligés d'importer des équipements fabriqués dont les prix ne cessent de monter, et d'assurer le service des emprunts qu'ils ont contractés, pose un problème réel si les cours des matières premières fléchissent. Dans l'esprit des 19 le remède à cette situation est un moratoire généralisé des dettes surtout en cas de crise aiguë.

La réponse des 8 à ces demandes paraît hésitante et fragmentaire. Nous avons proposé une procédure de consultation en cas de variation brusque du pouvoir d'achat, mais il ne s'agit là que d'une procédure et non d'un engagement quant au fond. Il n'est donc pas étonnant que les pays du Tiers-Monde ne s'en satisfassent pas. L'indexation aussi bien que le moratoire général restent par contre inacceptables pour le monde industrialisé : l'indexation parce qu'on ne voit pas quels pourraient en être les critères acceptables et que, dans un environnement aussi peu

contrôlé et contrôlable que les relations économiques mondiales, elle apparaît comme le coup de départ d'une formidable spirale inflationniste; le moratoire général parce qu'il fait la part trop belle à ce qu'il faut bien appeler les mauvais payeurs par rapport aux véritables cas de détresse et que l'acceptation du principe du moratoire tarirait à coup sûr de très importantes sources de financement privé. L'impasse des négociations résulte en fin de compte de ce que les pays en voie de développement réclament une valorisation honnête de leurs richesses naturelles en face des pays industrialisés, avec la conséquence que les plus pauvres d'entre eux — notamment ceux qui sont totalement dépendants dans le domaine énergétique — ne font que s'enfoncer davantage encore dans leur endettement et réclament en même temps le moratoire de ces dettes. Cela revient à dire que les pays industrialisés doivent acheter plus cher leur pétrole; par ailleurs ils achèteront plus chers les autres matières premières et vendront moins aux pays non producteurs de pétrole précisément du fait du renchérissement de l'énergie. En sus, toujours pour les mêmes raisons, ces pays leur demandent de renoncer au remboursement de la dette; qui pourrait dans ces conditions s'étonner de ce que certains trouvent qu'on les fait passer un peu souvent à la caisse, 2 et jusqu'à 3 fois.

Bien que ceci ne puisse en aucun cas être le résultat de cette conférence, nous occidentaux devons préciser très vite notre position de négociation qui comportera nécessairement de gros engagements financiers. Si nous ne réussissons pas à élaborer une position de négociation cohérente et défendable, le dialogue Nord-Sud risque, j'en ai bien peur, de se terminer dans l'amertume et sa reprise coûtera cher aux pays industrialisés. A l'heure actuelle il est encore impossible de prévoir à quel résultat la conférence ministérielle de décembre pourra aboutir. Il n'est peut-être pas tout à fait exclu que les 19 acceptent les procédures de consultation si les 8 à leur tour offrent des garanties sérieuses sur le maintien du pouvoir d'achat, mais il est encore trop tôt pour se prononcer. Il faudra beaucoup de bonne volonté de part et d'autre. J'espère en tout cas que la Communauté pourra faire preuve à cette occasion de la même générosité et de la même imagination qui lui ont permis de nouer avec tant de pays d'Afrique, du Pacifique et des Caraïbes les liens privilégiés et fructueux consacrés par la convention de Lomé. Voilà un acquis qui devrait dans le Tiers-Monde nous valoir quelque crédit de confiance.

4. La politique méditerranéenne

Autre région avec laquelle l'Europe se doit d'entretenir des relations particulièrement étroites : la région méditerranéenne. Elle forme en quelque sorte le pont entre l'Europe et bon nombre de pays du Tiers-Monde : elle est riche en travailleurs qui nous restent indispensables, en matières premières, en énergie, en produits agricoles. Elle constitue le berceau de la civilisation occidentale et revêt en plus pour l'Europe une importance stratégique exceptionnelle. Rien d'étonnant donc que la CEE ait conclu de bonne heure des accords d'association, de coopération ou de commerce avec beaucoup de pays riverains de la Méditerranée. Tôt ou tard une rationalisation de cette diversité de liens devait intervenir. L'évolution politique l'a imposée quand en 1972 les trois nouveaux Etats membres de la CEE, la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark, ont pris l'engagement solennel de reprendre à leur compte l'acquis communautaire c'est-à-dire, dans le contexte méditerranéen, la mosaïque d'accords auxquels j'ai fait allusion tantôt. Le Conseil des Ministres de la CEE, et plus tard le Conseil Européen lui-même, adoptèrent une conception d'ensemble de la politique méditerranéenne qui prévoyait l'institution de zones de libre échange entre chacun des pays riverains et la CEE en ce qui concerne les produits industriels, ainsi que la libéralisation d'une bonne part des échanges agricoles pour lesquels un très grand nombre de pays méditerranéens sont évidemment concurrents sur les marchés de la Communauté. Or, la mise en œuvre de cette conception globale a pris au cours de l'année qui vient de s'écouler une évolution qui, me semble-t-il est préoccupante parce que, menée à sa conclusion logique, elle aboutirait à la dissolution de la CEE dans une vaste zone de libre-échange.

Je m'explique :Je ne fais pas allusion ici aux accords de coopération en quelque sorte préférentiels que j'ai eu le privilège de signer au nom de la Communauté en avril 1976 avec les trois pays de l'Occident arabe (Maghreb), à savoir la Tunisie, l'Algérie et le Maroc, accords qui ne font que remettre à jour des liens historiques et précieux. Je ne songe pas non plus aux directives de négociation que le Conseil va incessamment adopter et qui auront trait à la conclusion de nouveaux accords avec Israël et les pays de l'Orient arabe, Egypte, Syrie, Liban et Jordanie, directives de négociation caractérisées pour des raisons politiques évidentes par un parallélisme strict sur le plan des institutions. Ce n'est pas non plus à l'Accord d'association avec la Turquie que je songe ici, accord qui remonte à une douzaine d'années et qui relie cette alliée sûre de l'Occident dans la région volatile du Moyen-Orient aux pays de l'Europe communautaire. Il est regrettable que l'offre communautaire présentée dans le cadre de l'association n'ait pas été de nature à satisfaire la Turquie de sorte que le Conseil d'association prévu pour la semaine passée a dû être reporté à une date ultérieure. Ce que j'ai à l'esprit et ce qui me préoccupe, c'est la façon dont est envisagée l'adhésion possible de certains pays méditerranéens à la CEE. On sait que la Grèce, le premier pays européen associé à la CEE, a présenté une demande d'adhésion qui a été avalisée par le Conseil de sorte que les négociations vont incessamment commencer. On veut réduire au maximum la période transitoire si bien que des difficultés très grandes tenant notamment à l'incompatibilité de la politique agricole grecque avec les organisations communes des marchés communautaires vont certainement empêcher les négociations d'aboutir avant plusieurs années. L'Espagne et surtout le Portugal annoncent déjà qu'ils présenteront prochainement une demande d'adhésion. Certes la Communauté ne peut et ne doit se désintéresser de ces pays qui vivent maintenant de nouveau sous le régime de la démocratie pluraliste ou du moins montrent l'intention

d'y arriver rapidement. Je souhaite donc bien sûr que toutes ces intentions d'adhésion puissent se réaliser dans de bonnes conditions de part et d'autre, mais le très grand risque à mes yeux serait que l'Europe communautaire se préoccupe davantage de s'étendre jusqu'à ses limites géographiques, et cela encore dans une seule direction, plutôt que d'approfondir et d'intensifier en première étape du moins, les liens entre ses Etats et entre ses citoyens. L'évolution interne de l'Europe stagne déjà et comme celui qui n'avance pas recule, le manque de progrès menace déjà ce qui a été acquis. Peut-on imaginer que ces progrès indispensables se réalisent plus facilement dans une communauté encore élargie et dont les déséquilibres internes auraient à ce point été accentués ? Je ne doute point que les pays dont l'adhésion est envisagée ne partagent, en toute bonne foi et souvent même avec une belle conviction nos objectifs — au moins autant que les membres actuels. Je ne nie point non plus que les liens les plus étroits ne doivent être tissés entre nous, les écarts comblés. Mais peut-on tout faire à la fois ? N'y a-t-il pas dans l'empressement de certains le trop évident soulagement de pouvoir ainsi distraire l'attention du manque de détermination vraiment européenne ? Il y a paradoxe en tout cas entre la timide pusillanimité qui freine les développements intérieurs, qu'ils soient politiques ou économiques, et la hâte généreuse qui préside aux velléités d'élargissement. J'espère que nous ne sommes pas en fait en train de rendre un très mauvais service à tout le monde. A tout le moins les membres actuels de la Communauté devraient-ils se mettre d'accord pour donner à celle-ci les moyens d'être cohérente et logique avec elle-même et de faire face notamment, efficacement et en tant que Communauté aux problèmes politiques que certaines adhésions ne peuvent manquer de soulever. Je pense ainsi par exemple aux différends dans lesquels sont impliqués la Grèce, qui a demandé l'adhésion, ainsi que deux autres pays associés à la Communauté, à savoir la Turquie et Chypre. Le conflit au sujet de Chypre est entré dans sa 3e année et aucune perspective de solution n'apparaît.

Comment ne pas se poser dans ce contexte des questions sur le rôle de notre Communauté. Celle-ci n'a pas été tout à fait inactive, mais elle s'est contentée pour l'essentiel à appuyer sur le plan diplomatique la mission confiée à M. Waldheim. Je ne songe point à contester la valeur de cette approche, mais je constate seulement que depuis le début de l'année les conversations intercommunautaires sous l'égide du Secrétaire Général des Nations Unies n'ont fait aucun progrès. D'insurmontables difficultés de procédure semblent s'opposer à toute discussion sérieuse et il est difficile de voir en quoi le prochain débat public à l'Assemblée Générale des Nations Unies pourrait contribuer à un règlement. Dans ces conditions la Communauté des Neuf qui, ne l'oublions pas, entretient des rapports privilégiés avec la Turquie, la Grèce et Chypre, ne devrait-elle pas enfin intervenir plus activement ? Pour le présent nous pouvons encore tenir une position équilibrée entre les parties concernées, mais qu'en sera-t-il lorsque la Grèce sera devenue membre de la Communauté et participera pleinement aux prises de décisions de celle-ci ? La Communauté a un intérêt majeur à ne pas devenir partie dans un conflit régional par l'intermédiaire d'un de ses membres, et elle a un intérêt majeur de conserver de bons rapports avec la Turquie. Est-ce trop demander que de penser que les Neuf pourraient faire preuve à la fois d'imagination et d'énergie et utiliser tout le potentiel d'influence dont ils disposent afin de favoriser un règlement qui serait d'intérêt pour nous aussi bien que pour Chypre, Grèce et Turquie, chacune des parties devant — bien sûr — faire des concessions.

Il en va de même pour le dialogue euro-arabe. La Communauté ne peut être indifférente à rien de ce qui se passe en Méditerranée et dans les zones qui la bordent. Au delà des accords spécifiques qu'elle a conclus avec un certain nombre de pays méditerranéens, elle cherche donc à organiser un dialogue structuré avec l'ensemble des pays arabes. Au mois de mai s'est tenue à Luxembourg la 1re session de la Commission générale du Dialogue euro-arabe, réunissant au niveau des Ambassadeurs les représentants du monde arabe et ceux des Neuf. La réunion a été un succès en ce qu'elle a permis d'avoir un échange de vues franc sur les rapports d'ordre général entre 2 grands groupements d'Etats et de concrétiser les bases de leur collaboration future.

Les travaux d'experts sont enfin entrés dans une phase active, mais il est grand temps qu'ils puissent aboutir à des résultats concrets. Du côté occidental nous sommes déterminés à y arriver et j'espère qu'il en est de même pour nos partenaires arabes. Les Européens de leur côté doivent être conscients du fait que la partie opérationnelle du dialogue ne pourra être réalisée que s'ils sont disposés à procéder parallèlement à des échanges de vues sur certaines questions politiques avec les Arabes.

Ce qui veut dire évidemment que nous ne pourrons rester indéfiniment des spectateurs plus ou moins muets et inactifs aux conflits qui agitent le Proche Orient.

La tragique guerre civile au Liban n'est que le dernier épisode sanglant en date d'un conflit qui n'a pas fini, depuis maintenant une génération, de semer la haine, la mort et la terreur dans le monde entier.

J'espère que le nouveau président libanais réussira à amorcer une solution satisfaisante pour tous, et je souscris à toutes les initiatives valables, d'où qu'elles viennent, qui seraient susceptibles de redonner la paix à ce malheureux pays. On ne peut que regretter que jusqu'à présent personne, et en particulier pas l'Europe des Neuf, n'ait été à même ou n'ait voulu y contribuer.

En ce qui concerne le conflit israélo-arabe dans son ensemble, j'ai eu l'occasion de répéter à la tribune des Nations Unies notre point de vue et je maintiens que les points fondamentaux de toute solution sont depuis longtemps clairement établis. Il ne faut maintenant plus perdre de temps. Il en faudra beaucoup de toute façon pour guérir les terribles blessures infligées non seulement aux corps mais surtout aux âmes et au tissu social de peuples qui sont pourtant condamnés à vivre ensemble.

B. — Les questions de sécurité et de détente

Je me suis permis de parler très longuement de l'Europe de la Communauté et des problèmes qui ont une importance toute particulière pour elle en raison de ses liens très étroits avec certains des pays qui l'avoisinent. Le 2e axe fondamental de notre politique étrangère, à savoir le maintien de la sécurité du pays, donc l'alliance atlantique et les relations Est Ouest, mériteraient des développements tout aussi étendus. Je serai cependant beaucoup plus bref, ne serait-ce que parce que notre prise immédiate sur ces problèmes est moins nette qu'elle ne l'est à l'égard des questions européennes.

L'appartenance du Luxembourg à l'alliance atlantique reste vitale pour notre sécurité. Un pays comme le nôtre ne peut pas assurer lui-même sa défense. Il est donc indispensable que nous appartenons à une alliance défensive, et avec qui nous grouper en alliance défensive sinon avec ceux avec lesquels nous partageons l'essentiel c. à d. pas tellement le niveau de vie mais la civilisation, la culture, le système de vie, le respect des droits de l'homme, les institutions démocratiques, le régime politique, donc les pays d'Europe occidentale, les Etats-Unis et le Canada. Il m'est agréable de souligner à ce propos que depuis les changements de régime en Grèce et au Portugal cette communauté d'idéaux est pleinement garantie dans l'Alliance.

La seule hypothèse en laquelle nous pourrions nous passer de l'appartenance à une alliance défensive serait une situation de désarmement intégral. Or, les progrès en ce domaine sont extrêmement lents, voire inexistants. Cela vaut aussi bien pour les négociations sur les limitations des armes stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique que pour les réductions de forces en Europe Centrale. Le Luxembourg souscrit pleinement à l'objectif poursuivi par ces négociations, qui visent à assurer la sécurité à des niveaux d'armements inférieurs, mais tant qu'il n'y a pas d'accord, toute réduction unilatérale des pays occidentaux aurait pour seul effet d'affaiblir à la fois notre position de négociation et notre sécurité.

A ce sujet les données chiffrées montrent, hélas, que la réalité est toute autre que certains propagandistes de l'Europe Orientale prétendent.

Tandis que l'effort militaire des pays de l'Alliance, mesuré en dépenses budgétaires, stagne depuis un certain nombre d'années et a même diminué, l'effort de l'URSS continue à être très élevé et accuse une tendance croissante. Quelques chiffres peuvent illustrer cet état de choses, notamment si on les compare aux données correspondantes pour les Etats-Unis.

Selon les dernières estimations, les moyens financiers mis à la disposition de la défense nationale de l'URSS ont augmenté, en prix constants, de 107 milliards de dollars en 1965 à 144 milliards en 1975, c.-à-d. qu'il y a eu un accroissement en termes réels de 3% au moins par an.

La part du produit national brut consacrée à la défense est de 11 à 13% en URSS; elle n'est que de 5,75% pour les Etats-Unis. Les Soviétiques ont augmenté leurs effectifs sous les armes depuis 1964 de 3,4 à 4,4 millions. Pendant la même période les effectifs américains ont d'abord augmenté durant la période de la guerre au Vietnam de 2,7 millions à 3,5 millions pour n'être aujourd'hui que de 2,1 millions.

Ce qui est préoccupant surtout, c'est que ce gigantesque effort militaire se porte moins vers des régions où l'on pourrait soupçonner l'existence de réelles menaces contre l'Union Soviétique, mais se concentre au contraire au cœur d'une Europe par ailleurs invitée à la détente, ou au Nord de celle-ci face à des pays dont le désir de paix est pourtant évident ou qui, comme la Norvège, entendent limiter volontairement le niveau de l'affrontement militaire en n'acceptant sur leur sol, ni bases étrangères, ni armes nucléaires.

La politique de détente est indivisible et globale. Elle est incompatible avec les interventions militaires même dans les continents lointains, elle requiert au contraire que soient faits partout des efforts pour résoudre pacifiquement les différends. Comment interpréter dans ce contexte l'effort diplomatique considérable déployé par certains pour enrayer voire saboter ce qui est peut-être la dernière chance d'éviter un bain de sang en Afrique Australe et d'y mettre fin pacifiquement aux derniers régimes minoritaires blancs.

Mais revenons en Europe. Que les lenteurs, les hésitations, voire même les contradictions qui marquent le processus de la détente, se retrouvent dans la mise en œuvre de l'Acte Final de la CSCE signé il y a un peu plus d'un an à Helsinki, je n'en suis guère surpris.

Ce que cet Acte Final demande en fin de compte n'est ni plus ni moins qu'un changement radical de comportement et d'attitude de la part de certains Etats, de leurs administrations, afin de les rendre plus ouverts au dialogue et aux échanges, moins méfiants et moins tâtillons dans la défense d'une souveraineté qu'à tort ils croient menacée, moins réticents, pour ne pas dire plus, dans le respect des droits et libertés fondamentales des hommes qui sont leurs citoyens. A bien le lire, l'Acte Final de la CSCE n'est nullement une consécration qui serait d'ailleurs illusoire, d'un statu quo dont trop d'événements, trop d'incidents, sanglants parfois et meurtriers, nous viennent rappeler à quel point il est rejeté par nos populations. La déclaration des principes, qui est l'un des éléments de cet Acte Final, ne consacre rien, n'abandonne rien, mais est un essai, dans les textes fort réussis, d'établir entre les Etats de l'Europe et de l'Amérique du Nord des critères de comportement, un code de bonne conduite, qui, s'il était appliqué, leur permettrait de faire face aux problèmes que pose inévitablement leur voisinage et leur coopération dans un esprit de confiance, de tolérance, d'ouverture aux aspirations légitimes de leurs populations.

Il faut bien se rendre compte que ce que nous voyons en Europe Centrale est tout le contraire de cela : des frontières barricadées, des chicanes admi-

nistratives venant entraver les voyages, les contacts, l'information et puis cet effort continu de renforcer encore les moyens militaires déjà impressionnants et qui dépassent depuis belle lurette déjà les besoins de la défense. Alors pourquoi ? Et combien marginaux apparaissent à côté de ceux-là les quelques efforts faits pour mettre en œuvre les bonnes intentions exprimées à Helsinki. Je sais bien, pour l'avoir plaidé tout au long de la conférence, que les ambitions que nous avions ne pourraient se réaliser que dans le long terme, que 1977 était une date bien rapprochée pour déjà vouloir dresser un bilan. Les déceptions, sous ce rapport, sont donc à la mesure des espoirs, voire même des illusions, que chacun caressait.

Il faudra en tenir compte dans la préparation de la réunion de Belgrade : éviter de baisser les bras et d'abandonner un effort qui se révèle bien difficile et bien long à porter des fruits; éviter une confrontation stérile tout en défendant avec fermeté les seules thèses que nous, et je parle des Gouvernements occidentaux, ayons reçu mandat de défendre, c.-à-d. celles de la liberté pour les peuples de décider de leur propre sort et pour les individus de bénéficier pleinement et réellement des droits inhérents à la dignité de la personne humaine. Les questions que nous aurons à poser seront peut-être gênantes pour certains. Nous ne les poserons pas pour le plaisir de ranimer une guerre froide, qu'en ce qui nous concerne nous avons déjà abandonné il y a bien longtemps, mais animés par la conviction qu'il y aura en Europe de véritable paix, de véritable sécurité que le jour où il n'y aura plus nulle part de prison politique, de répression des libertés individuelles, d'entraves à une meilleure connaissance mutuelle des peuples, au libre contact entr'eux, le jour où les Etats, tous les Etats, se comporteront enfin comme des honnêtes hommes et non plus comme de nerveux soldats.

C. — Les Nations Unies

Par choix et par nécessité le Luxembourg s'impose une sage concentration de sa politique étrangère, et s'abstient de pratiquer une diplomatie tous azimuts. Néanmoins, nous savons parfaitement qu'aujourd'hui tous les pays du monde, sans exception aucune, sont interdépendants, et le deviennent de plus en plus. Le Luxembourg ne peut donc pas négliger l'aspect mondial de sa politique étrangère. J'ai déjà parlé assez longuement de notre rôle et de nos conceptions en ce qui concerne les rapports avec les pays en voie de développement, le dialogue Nord-Sud, etc., et je reparlerai plus tard de notre propre effort d'aide au développement. Un mot cependant encore sur les Nations Unies.

La présidence de l'Assemblée Générale que j'ai assumée durant l'année écoulée, est un témoignage très clair de l'intérêt que le Luxembourg, son Gouvernement et moi-même nous portons à l'organisation mondiale par excellence. L'ONU n'est pas un Gouvernement, et elle n'a pas les moyens de résoudre tous les problèmes qui se posent à l'échelle mondiale. Elle a cependant le mérite, ensemble avec les organisations spécialisées, de constituer le forum mondial dans lequel sont librement discutées les grandes questions décisives pour l'avenir de l'humanité. L'expérience que j'ai vécue en contact direct avec l'Assemblée Générale, m'a permis d'en mieux comprendre à la fois l'utilité et les limites. Ces dernières sont nombreuses et proviennent fondamentalement de l'absence d'homogénéité entre les pays membres. Il est très difficile pour 140 pays membres extrêmement divers par la taille, la population, les ressources, le niveau de développement et les systèmes économique et social, de se mettre d'accord sur des problèmes importants autrement qu'au niveau de concepts abstraits et souvent émotionnels. Néanmoins, il est essentiel qu'ils se réunissent, se parlent, confrontent leurs vues et fassent le point de ce qui les divise et de ce qui les unit. Il apparaît alors que, malgré toutes nos différences, nous faisons tous partie d'une même famille et c'est le maintien de ce sentiment d'appartenance à la même communauté humaine qui constitue l'utilité irremplaçable des Nations Unies.

On a beaucoup parlé ces dernières années de la soi-disant majorité automatique qui existerait à l'Assemblée Générale des Nations Unies. Il est indéniable en effet que pour tout ce qui concerne le colonialisme ou le racisme — et l'on sait à quel point ces concepts sont difficiles à définir et controversés — les passions sont toujours vives et les votes résultent plus souvent du réflexe que de la raison. De même les violentes protestations, les réactions des pauvres vis-à-vis des riches ne m'ont guère surpris : leur nombre est en effet leur seule force. Je n'ai presque jamais pu partager la colère de ceux qui s'impatientent quand de jeunes Etats ne se comportent pas en toutes circonstances avec la sagesse, la circonspection et la décontraction que nous prétendons être notre apanage mais que dément si souvent notre propre action. Je reste convaincu qui si nous refusons de claquer les portes, si nous poursuivons patiemment les efforts de conciliation et de coopération plutôt que de rechercher une stérile confrontation, les Etats du Tiers-Monde découvriront à leur tour que la solution à des problèmes complexes ne peut jamais être simple ni facile, que l'enchevêtrement des intérêts et des ambitions ne colle pas avec une simple classification en bons et en mauvais.

Nous trouverons alors que la seule véritable majorité qui existe aux Nations Unies est en fin de compte celle des petits et moyens Etats qui ont tous, quel que soit le niveau de leur développement ou leur appartenance idéologique, cet intérêt fondamental en commun qu'ils veulent eux aussi décider librement de leur propre sort et qu'ils refusent donc toute hégémonie et la rejetteront d'autant plus farouchement qu'elle sera totalitaire et impérialiste.

Le Luxembourg est dans la position privilégiée d'être entouré de partenaires qui sont aussi des amis et de pouvoir donc entretenir avec eux des relations

confiantes qui permettent de résoudre, au mieux de nos intérêts, l'essentiel de nos problèmes.

Aux Nations Unies on se rend compte à quel point ce qu'on appelle le reste du monde est grand, qu'un îlot de prospérité et de paix ne pourrait survivre dans l'isolement et que l'Europe Communautaire qui n'est, ni ne prétend être, une superpuissance et qui ne vise pas à quelconque hégémonie doit constituer un pôle d'attraction tout naturel pour un très grand nombre de pays du Tiers-Monde.

Si, avec nos moyens limités, mais avec le crédit très considérable de confiance que nous avons accumulé au cours des années, grâce notamment à notre action au sein des Communautés et dont la présidence de l'Assemblée Générale des Nations Unies n'était que le couronnement, si le Luxembourg peut contribuer à tisser entre l'Europe et le Tiers-Monde ces liens de sympathie et de solidarité qui sont essentiels pour la paix dans le monde comme pour notre propre prospérité et survie, j'estimerai quant à moi que l'effort valait la peine d'être fait malgré toutes les critiques mesquines.

D. — Certains problèmes plus spécifiquement luxembourgeois

En évoquant les questions européennes, atlantiques ou mondiales, comme je viens de le faire, j'ai constamment été amené à en souligner les implications très directes pour nos intérêts, notre prospérité, notre sécurité, notre façon de vivre. J'aimerais maintenant consacrer quelques développements supplémentaires à des questions qui nous préoccupent tout particulièrement.

1. Le commerce extérieur

Cela vaut en tout premier lieu pour l'évolution de notre commerce extérieur. Notre balance commerciale est déficitaire, je l'ai déjà indiqué. Je ne voudrais pas verser dans un pessimisme exagéré, mais m'efforce de fournir une image objective d'une évolution qui doit appeler notre constante vigilance.

Ainsi je suis malheureusement obligé de corriger encore dans le sens négatif la vue quelque peu plus optimiste que nous pouvions avoir par comparaison à 1975 dans le rapport annuel de mon Département, élaboré tout de suite après les vacances d'été.

En effet, après le mois de mai, vers le milieu de l'année, une légère reprise semblait se confirmer dans nos exportations de produits sidérurgiques, mais l'automne nous a amené un nouveau recul très sensible. Alors que la production d'acier se situe au niveau de 60% seulement de notre capacité, les carnets de commande continuent à se dégarnir et annoncent ainsi une véritable traversée du désert qui risque de durer tout l'hiver.

Globalement parlant, nous atteindrons péniblement à l'exportation de biens les chiffres déjà catastrophiques de l'année passée. Compte tenu de la tendance des importations, nous affronterons à la fin de l'année un solde négatif de la balance commerciale. Le solde négatif à la fin du 1er semestre était de l'ordre de 5 milliards. Il ne sera cependant pas de 10—11 milliards fin de l'année vue le redressement momentané de juin à septembre et compte tenu du solde positif du tourisme. Côté passif nous sommes bien forcés d'enregistrer que la sécheresse nous a contraint à augmenter nos importations de produits agricoles. Pour toutes ces raisons nous nous estimerions heureux si le déficit de notre balance commerciale n'atteignait pas les 7 milliards, ce qui néanmoins sera un record... négatif.

Les effets de la sécheresse ne resteront pas limités à l'année 76, les répercussions enjamberont largement sur 1977 et exerceront encore une influence négative sur notre balance commerciale de l'année prochaine. Si l'on ajoute a cela qu'il est question d'un nouveau renchérissement du pétrole brut pour 1977, on en arrive à souhaiter que nos compatriotes s'efforceront un peu plus, au delà de leurs propres problèmes de revenus, à comprendre toutes les répercussions d'une balance commerciale voire de paiement négative, pour réaliser que cette balance négative prouve que tout simplement nous vivons au-dessus de nos moyens.

Cette évolution alarmante de la balance commerciale, fondamentalement déterminée par la situation de la sidérurgie, tant en ce qui concerne le volume de la production que les prix, ne doit cependant pas voiler la remarquable tenue de la plupart de nos autres industries qui font preuve d'un excellent esprit de défense dans la dépression.

Tel est notamment le cas de l'industrie chimique et para-chimique. Il en va de même pour les matières plastiques et les fibres synthétiques, et à un moindre degré pour l'industrie du caoutchouc.

Ceci est tellement vrai que l'indice global de la production industrielle se trouvera en hausse de 5% en volume et que le produit national brut marquera lui aussi une très légère progression qui se situera, je le crains à la lumière des dernières renseignements, entre 2,5 et 3% compte tenu cependant de l'évaluation définitive des conséquences de la sécheresse, donc en dessous de 3%.

Le Département du Commerce Extérieur a, bien sûr, cherché à réagir autant que faire se pouvait dans cette situation.

Le Ducroire se trouvera doté, en 1977, de nouveaux moyens financiers. Le système de bonification d'intérêts pour les crédits à l'exportation est destiné à soutenir systématiquement des situations concurrentielles difficiles. La coopération avec les services belges de l'Office du Commerce Extérieur joue à plein. Un dispositif de coopération en matière bancaire est en train d'être élaboré afin de mieux organiser la mobilisation de crédits à l'exportation.

Tout ceci se fait dans le meilleur esprit de collaboration de mon Département avec la Chambre de Commerce, la Fédération des Industriels, le Grou-

pement des Industries Sidérurgiques et l'Association des Banques et Banquiers. L'information mutuelle est systématisée, celle à destination de nos exportateurs journalière. Les interventions en direction d'autorités étrangères se font avec célérité et insistance. Bref, tout le mécanisme dont mon Département du Commerce Extérieur dispose, fonctionne au maximum de sa capacité.

Pour ma part, je m'efforce de développer dans les contacts internationaux, à quelque niveau que ce soit, une action d'appui systématique pour tous nos exportateurs.

J'espère que l'effort tendu de tout un chacun, avec l'assistance de la panoplie de services que nous pouvons fournir, saura aider à réaliser une traversée convenable de la période particulièrement difficile que nous vivons. La solidarité de tous — producteurs, travailleurs et pouvoirs publics — devra caractériser une action commune plus que jamais nécessaire.

2. La Coopération au Développement

J'ai déjà relevé la prise de conscience de plus en plus large qui se manifeste pour les problèmes des pays en voie de développement.

Au cours des différentes sessions de la Conférence sur la Coopération Economique Internationale (Dialogue Nord-Sud) les pays en voie de développement ont clairement fait comprendre que cette Conférence ne connaîtra pas un aboutissement positif si les pays industrialisés ne prennent pas des engagements précis au sujet du rythme d'accroissement de leur aide publique au développement (APD).

Concrètement les pays en voie de développement (P.V. D.) demandent aux pays industrialisés d'augmenter chaque année leur aide de 25%. Ceci permettrait à la quasi-totalité de ces pays d'atteindre en 1980 l'objectif d'un transfert annuel de 0,7% de leur PNB.

(Il résulte par ailleurs des études faites par la Banque mondiale et le Secrétariat de la CNUCED que les P.V.D. ont un besoin absolu d'un transfert de ressources de cette importance.)

Actuellement la Suède, la Norvège et les Pays-Bas ont non seulement atteint, mais dépassé cet objectif.

Trois autres pays ont pris les dispositions nécessaires pour franchir le cap d'ici 1980 : il s'agit de la Belgique, du Danemark et de la France.

Il est donc indispensable que, pour notre part aussi, nous réfléchissions aux voies et moyens qui nous permettraient de nous rapprocher plus rapidement de l'objectif sans imposer à notre budget et à notre économie nationale des sacrifices insupportables.

Un débat aussi large que le débat budgétaire n'est pas le cadre approprié pour entrer dans un examen détaillé des différentes solutions qui pourraient être envisagées à cet égard. Toutefois, avant la fin des discussions budgétaires, je ferai parvenir à la commission compétente de la Chambre un certain nombre d'éléments de réflexion sur ce problème.

En attendant, je voudrais vous décrire la situation actuelle de notre politique d'aide au développement.

L'ensemble de nos contributions a atteint en 1975 le montant de 136,1 millions de francs, affectés aux ⅔ à des opérations d'aide multilatérale et pour ⅓ à des actions bilatérales. Ceci représentait 0,17% du produit national brut. Comparée à nos prestations de 1974, au montant de 108,8 millions, soit 0,131% du produit national brut, la progression n'est pas négligeable.

En 1976 nous atteindrons probablement 140,5 millions de francs, soit 0,175% de notre produit national brut.

Pour 1977, les crédits proposés au budget, compte tenu en outre d'une nouvelle dotation à voter en cours d'exercice au bénéfice de l'Agence Internationale pour le Développement créée dans le cadre de la Banque Mondiale, nous permettront d'intervenir à concurrence de 171,2 millions de francs, soit 0,2% d'un produit national brut supposé d'environ 82,5 milliards de francs. Tout ceci nous laisse encore bien loin des 0,7%.

Ce disant, je vous prie de constater que nos efforts comportent d'ores et déjà une augmentation globale systématique d'année en année. Elle est certes lente, mais ceci est compréhensible compte tenu de la conjoncture que nous traversons.

En outre, et je tiens à le souligner, notre aide est d'une autre nature que celle de la plupart des pays industrialisés en ce sens qu'elle n'est pas liée à des spéculations politiques, voire militaires. Elle est totalement désintéressée et se trouve renforcée par un effort extrêmement important, proportionnellement parlant, bien sûr, du secteur privé. Je tiens à ce propos à rendre un sincère hommage aux associations qui s'occupent chez nous de l'aide au Tiers-Monde. Elles ont un rôle éminent à jouer, non seulement dans l'organisation de l'aide elle-même, mais dans la sensibilisation d'une opinion publique qui doit accepter et comprendre pourquoi une part raisonnable, mais réelle de notre richesse doit servir à aider au développement de ceux qui sont moins bien lotis que nous. Le Gouvernement apprécie pleinement l'idéalisme qui anime ces actions et il les appuie.

3. Les Sièges des Institutions Européennes

J'en viens maintenant au problème des sièges des Institutions Européennes. Problème ? Le mot est certainement mal choisi. Sauf à évoquer la nécessité de prévoir pour le Parlement Européen après son élection au suffrage universel, des conditions de travail comparables à celles dont il dispose à l'heure actuelle — ce à quoi le Gouvernement s'attachera — je n'aurais même pas vu la nécessité de consacrer de longs développements à cette question. Comme cependant, de certains côtés, le débat semble rebondir, que des questions parlementaires sont posées, que je crois percevoir les débuts d'une campagne de presse qui risque de nous engager sur une fausse piste, je crois que le mieux est de faire le point de la situation et de définir clairement la politique du Gouvernement.

L'assise juridique en la matière est donnée par la décision des Gouvernements des Etats membres de la Communauté du 18 avril 1965. Je rappelle que cet acte s'est situé dans le cadre des dispositions prises en vue de la fusion des exécutifs des trois Communautés et que, les services de la Haute Autorité de la CECA venant se fondre dans ceux de la Commission des Communautés Européennes, la définition des sièges ou lieux de travail futurs de l'ensemble des Institutions prenait, en ce qui nous concerne, un caractère net de compensation pour contrebalancer la disparition de Luxembourg d'une institution qui y siégeait depuis 1952.

Je suis amené à constater aujourd'hui que l'ensemble du dispositif de répartition des lieux d'installation et de travail — je préfère ce terme à celui de siège puisque tout est et reste pour le moment provisoire —, tel que tout cela a été convenu en 1965, est correctement appliqué et je m'explique :

— les services de la Commission installés à Luxembourg, y compris l'Office des Publications, l'Office Statistique et le Centre de Calcul, comptent aujourd'hui 1709 fonctionnaires, contre 922 en 1968;

— la Banque Européenne d'Investissement, en grand plein essor, est pleinement implantée chez nous et est sur le point de démarrer à Kirchberg la construction d'un grand immeuble administratif financé par ses propres ressources. Il lui reste à définir un système organique de liaison avec les services de la Commission à Bruxelles, le bureau actuel de liaison n'ayant pas répondu convenablement à cette tâche;

— la Cour de Justice des Communautés, elle aussi implantée à Kirchberg, y développe une activité à rayonnement confirmé et contribue de façon insigne au développement de Luxembourg comme centre juridictionnel communautaire et international;

— le Conseil des Communautés siège à Luxembourg comme prévu, pendant les mois d'avril, de juin et d'octobre, aujourd'hui même;

— le secrétariat général du Parlement Européen se trouve doté de nouvelles installations, toujours à Kirchberg.

A propos des réunions plénières du Parlement, dont certaines se tiennent à Luxembourg à l'initiative même du Parlement, nous ne perdons pas de vue qu'une nouvelle situation sera donnée, dès 1978, en ce qui concerne les sessions du Parlement Européen élu au suffrage universel direct et qui comportera 410 membres. Nous sommes conscients du fait que des initiatives rapides seront à prendre à ce propos et nous en sommes à les préparer en groupe interministériel.

— Enfin, la vocation de centre financier de Luxembourg, affirmée dans la décision de 1965, trouve une première application subséquente par le choix du lieu de travail pour le Fonds Européen de Coopération Monétaire (FECOM), créé en 1973.

A l'époque, il était question de donner à ce Fonds comme première attribution celle de gérer l'Accord Monétaire Européen (le « Serpent »), prototype d'une zone monétaire européenne, d'après le Plan Werner.

Ce projet n'a pu être mis en œuvre à l'échelle de la Communauté depuis que la Livre Sterling, la Lire Italienne, puis le Franc Français ont quitté le Serpent.

L'actuel « petit serpent » est directement géré par les Banques centrales d'Allemagne, des Pays-Bas, de Belgique et du Danemark.

Ainsi, le FECOM garde, en ce moment-ci, une compétence monétaire plutôt théorique et des attributions financières fort limitées (gestion des concours financiers aux Etats membres et des Emprunts européens). De ce fait, la mise en place d'une infrastructure administrative ne s'est pas avérée nécessaire jusqu'à présent.

Le droit de Luxembourg comme siège reste cependant acquis pour le jour où le FECOM devra disposer de sa propre administration. Le Gouvernement veille et veillera à ce que rien ne vienne mettre en doute ce droit.

— En résumé, je ne peux donc que répéter que les arrangements de 1965 ont été correctement observés dans le contexte de l'évolution communautaire. En ce qui nous concerne, nous y tiendrons scrupuleusement et nous ne nous départirons pas de cette ligne de conduite. En contre-partie, le Gouvernement s'attend à ce que ses partenaires en fassent de même et ne se laissent pas influencer par des pressions de quelque origine qu'elles proviennent, pour remettre en cause cette décision. Celle-ci constitue un ensemble et — ainsi que je l'ai déjà dit à plusieurs reprises — en enlever un seul élément revient à détruire toute la construction, ce qui rendrait inéluctable une négociation dont la Communauté peut aisément et avantageusement se passer dans la situation actuelle.

En ce qui concerne le Centre Financier de Luxembourg, je dois d'abord constater avec toute la clarté voulue qu'il s'agit d'un développement qui n'a rien à voir avec la question des sièges des Institutions Européennes et qui ne saurait donc y être mêlé. Après une certaine phase de consolidation préalable, la croissance et le développement de ce centre ont connu au cours de la dernière année et continuent à connaître une période de progression et d'expansion. Cette tendance ascensionnelle, je le souligne, est nécessaire pour que Luxembourg puisse disposer d'un environnement général et des assises logistiques nécessaires pour ancrer définitivement sa vocation de place financière confirmée.

Quelques chiffres pour marquer l'évolution :

La somme des bilans des banques de la place atteint 1620 milliards de francs fin août 1976, en progression de 22% par rapport à la même époque de 1975.

Le nombre des titres cotés en bourse est, à fin septembre, de 1119. La progression a été de 108 en 1975 et de 141 pendant les 9 premiers mois de 1976.

La progression est marquée également par la venue dans notre capitale de 6 établissements bancaires

mondialement connus, en provenance notamment de l'Italie et des pays scandinaves qui viennent d'élargir l'éventail géographique des maisons représentées à Luxembourg et qui contribuent par là même à consolider l'assise internationale de notre place.

L'essor pris par l'Euromarché durant la dernière année a permis aux banques installées à Luxembourg d'accroître leur participation dans ce domaine et le nombre des cotations à la bourse de Luxembourg a augmenté de façon spectaculaire.

Grâce à cette évolution positive, les banques ont pu apporter une contribution importante aux recettes budgétaires de l'Etat, en même temps qu'elles ont permis la création de nouveaux emplois dans le secteur tertiaire.

Dans l'intérêt de la sécurité des transactions et de la stabilité des relations financières internationales, les autorités ont déployé des efforts pour intensifier la collaboration avec leurs homologues étrangers et pour assurer une information régulière sur le fonctionnement et l'évolution de la place financière.

Avant de conclure cet exposé, permettez-moi de donner un coup de chapeau bien mérité à mes collaborateurs.

4. L'Organisation du Corps Diplomatique Luxembourgeois

Plus d'une fois durant cette année on nous a demandé avec étonnement et d'un air incrédule, comment le Luxembourg, avec un effectif aussi réduit que le nôtre, arrivait à s'acquitter avec succès du lourd fardeau que constitue par exemple la présidence des Communautés, une tâche qui, évidemment, ne s'adapte pas sur mesure.

Des Etats de dimension moyenne, comme le Danemark et l'Irlande, n'hésitent pas à renforcer d'une façon sensible les effectifs de leur Administration, et notamment de leur corps diplomatique, pour pouvoir faire face à ces exigences.

Rien de pareil ou presque pour le Gouvernement luxembourgeois ni pour son corps diplomatique.

Celui-ci compte actuellement 33 agents. En 1972, lors de notre présidence précédente, le nombre s'élevait à 30.

Actuellement, sur l'effectif de 33 agents, 20 se trouvent en poste à l'étranger et 13 sont en fonction au Département. La plus petite des missions auprès des Communautés Européennes comprend à peu près l'effectif global des Affaires Etrangères luxembourgeoises.

Parmi les 20 agents à l'étranger se trouvent 12 chefs de poste qui représentent le Luxembourg auprès de 18 pays et de 5 organisations internationales.

Nous couvrons ainsi par nos propres moyens la plupart de nos partenaires de la Communauté, les deux grandes puissances mondiales et la Suisse. Le système en soi peu satisfaisant de la double accréditation nous permet en outre d'être présents à Copenhague et à Dublin sans y avoir un Ambassadeur résidant, ainsi que dans certaines autres capitales importantes comme Vienne, Varsovie, Helsinki en Europe, Mexico et Ottawa en Amérique. En ce qui concerne l'Europe et compte tenu des élargissements possibles de la Communauté, il y a là une situation anormale et qui ne saurait durer indéfiniment.

La plupart de nos postes à l'étranger fonctionnent d'ailleurs avec un, tout au plus deux agents diplomatiques. A Washington et à Moscou, le chef de poste n'est même pas flanqué d'un chancelier. Seule notre représentation permanente auprès des Communautés Européennes compte plus de 2 agents diplomatiques. Mes prédécesseurs avaient déjà relevé qu'il faudra peu à peu en arriver à avoir deux agents diplomatiques à chacune de nos Ambassades. Ce n'est que dans ces conditions que le système de la double accréditation que nous devrons maintenir, voire même encore étendre dans un avenir prévisible, nous permettra de faire dans certaines capitales plus qu'un simple acte de présence.

Un pas dans cette direction a été fait cette année par le détachement à Genève d'un secrétaire de légation qui aidera le chef de notre mission, qui est en même temps notre Ambassadeur à Berne et à Vienne et chef en titre de notre délégation aux négociations MBFR, à assurer une représentation réelle et efficace auprès des nombreuses institutions internationales établies à Genève et à y maintenir un point de contact et d'information ainsi qu'un minimum d'infrastructure pour les nombreuses délégations luxembourgeoises qui se rendent dans cette ville.

Personne ne pourra donc nier que notre corps diplomatique se trouve réduit à un strict minimum. Lors de la dernière présidence, la corde était vraiment tendue à l'extrême.

C'est grâce au dévouement exemplaire de tout un chacun qu'un pari difficile a encore une fois été tenu. Je voudrais ici exprimer à tous ceux qui y ont contribué mon admiration et ma gratitude. Je ne voudrais pas clore cette intervention sans remercier également très chaleureusement nos partenaires et amis néerlandais et belges qui, avec une loyauté et une générosité sans faille, continuent à suppléer à nos trop inévitables défaillances.

Conclusion

Monsieur le Président, j'ai essayé de montrer avec ce tour d'horizon de la politique extérieure luxembourgeoise à quel point nous étions impliqués, que nous le voulions ou non, dans le tissu des relations internationales : que ce soit parce qu'une adhésion à la carte aux Communautés Européennes n'est pas concevable et que nous devons donc assumer les responsabilités et les charges qui correspondent à nos droits; que ce soit parce qu'une solidarité fondamentale nous lie aux alliés avec lesquels nous assurons notre survie et celle de nos valeurs dans un monde qui apparaît bien hostile encore; que ce soit par simple souci d'humanité vis-à-vis des plus déshérités de ce monde ou par intérêt parce que l'étranger, c'est

aussi et surtout un marché où nous devons acheter et vendre et que cela se fait tellement mieux quand les Gouvernements ont pris la peine et le soin d'établir entre leurs Etats de bonnes relations. Or, ces bonnes dispositions de nos voisins proches ou lointains, nos fournisseurs et clients, nous en avons bien plus besoin que d'autres qui peuvent faire jouer une puissance que nous n'avons pas.

Nous n'avons pas d'autres armes que la force de nos arguments, la solidité de nos amitiés, la loyauté de nos engagements, la confiance qu'engendre notre bonne foi, quelques solides garanties juridiques et finalement notre détermination. C'est déjà beaucoup. Ne le détruisons pas par esprit partisan. Tirons-en plutôt le meilleur parti possible pour le bien de ce pays qui en vaut tellement la peine.